



**SERVICE PUBLIC  
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
DE LA VILLE DE FECAMP**

---

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité  
du Service Public de l'eau**

**Exercice 2016**

**Présenté conformément à l'article L.2224-5  
du Code Général des  
Collectivités Territoriales**

# SOMMAIRE

1) Caractéristiques techniques du service .....	5
1.1) Organisation administrative du service.....	5
1.2) Conditions d'exploitation du service .....	5
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service .....	6
1.4) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0).....	6
1.5) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés.....	7
Points de prélèvement .....	7
1.6) Volumes produits .....	7
1.6.1) Points de production .....	7
1.6.2) Importations .....	7
1.7) Bilan des ressources .....	7
1.8) Conventions de vente et d'achat d'eau .....	7
1.9) Nombre d'abonnements .....	8
1.9.1) Répartition des abonnés par commune .....	8
1.10) Volumes vendus.....	8
1.10.1) Linéaire du réseau de desserte .....	8
2) Tarification et recettes du service public d'eau potable.....	9
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	9
2.2) Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas) .....	9
2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique .....	9
2.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable.....	10
(*) <i>Non significatif du fait de la reprise en régie du service</i> .....	10
2.2.3) Prix €TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120m <sup>3</sup> (D102.0).....	10
2.3) Recettes d'exploitation .....	11
2.3.1) Recettes de la collectivité.....	11
2.3.2) Recettes de l'exploitant.....	11
3) Indicateurs de performance d'eau potable .....	12
3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par l'ARS).....	12
3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux d'eau potable (P202.2).....	12
3.3) Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	13
3.4) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	13
3.5) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3).....	13
3.6) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	13
3.7) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par la DDASS) .....	13
3.8) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1).....	13
3.9) Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et taux de respect de ce délai (P152.1).....	14
3.10) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P153.2).....	14
3.11) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P154.0).....	14
3.12) Taux de réclamations (CCSPL P155.1).....	14
4) Financement des investissements .....	15

---

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux .....	15
4.2) Etat de la dette (au 31 décembre).....	15
4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service .....	15
4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	15
4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	15
5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	16
5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles .....	16
5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT.....	16
6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement .....	17

---

## **Indicateurs applicables en eau potable à fournir dans le cadre de l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement**

www.services.eaufrance.fr

### **Indicateurs descriptifs des services**

**D101.0** : estimation du nombre d'habitants desservis

**D102.0** : prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

**D151.0** : délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

### **Indicateurs de performance**

**P101.1** : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

**P102.1** : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

**P103.2** : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

**P104.3** : rendement du réseau de distribution

**P105.3** : indice linéaire des volumes non comptés

**P106.3** : indice linéaire de pertes en réseau

**P107.2** : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

**P108.3** : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

**P109.0** : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

**P151.1** : taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

**P152.1** : taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

**P153.2** : durée d'extinction de la dette de la collectivité

**P154.0** : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

**P155.1** : taux de réclamations

## 1) Caractéristiques techniques du service

### 1.1) Organisation administrative du service

Le service d'eau potable concerne la Ville de Fécamp ainsi qu'une partie du bourg de Saint Léonard. Une vente d'eau en gros est en place pour le compte du SIAEPA de Fécamp-Sud-Ouest, pour desservir le Parc d'Activité des Hautes Falaises (Saint Léonard et Epreville).

Il regroupe donc 3 communes.

Les missions du service sont :

- Production
- Protection du point de prélèvement
- Traitement
- Transport
- Stockage
- Distribution

### 1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en prestation de service. Le prestataire est la société Eaux de Normandie en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015. La date d'échéance du contrat est le 31 mars 2017.

Les avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	11 août 2015	Définition des modalités de la facturation, de la perception de redevance en assainissement collectif et intégration de nouveaux prix pour la réalisation de travaux de raccordement.
2	02 sept 2016	Modification de l'article 49.3 du CCATP, changement de l'identifiant du moniteur pour le calcul du coefficient d'actualisation K1n.

### 1.3) Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des tâches est la suivante :		Société Eaux de Normandie	Ville de Fécamp
Gestion du service	application du règlement du service	X	
	fonctionnement, surveillance et entretien des installations	X	
	relève des compteurs	X	
Gestion des abonnés	accueil des usagers	X	
	facturation	X	
	traitement des doléances client	X	
Mise en service	des branchements	X	
Entretien	de l'ensemble des ouvrages	X	
	de la voirie liée aux ouvrages	X	
	des branchements	X	
	des canalisations	X	
	des clôtures	X	
	des compteurs	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	des forages	X	
	des ouvrages de traitement	X	
	du génie civil	X	
des plantations	X		
Renouvellement	de la voirie liée aux ouvrages		X
	de l'ensemble des ouvrages		X
	des branchements	X	
	des canalisations		X
	des captages		X
	des clôtures		X
	des compteurs	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	des forages		X
	des ouvrages de traitement		X
	du génie civil		X
	des branchements plomb		X
	des portails		X
	des équipements hydrauliques de traitement et pompage	X	
	des installations électriques et informatiques	X	
	de la téléalarme, télésurveillance, et télégestion	X	
des vannes et accessoires hydrauliques	X		
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics	X	
	traitement des boues	X	

#### **1.4) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)**

Le service public d'eau potable dessert **21 535 habitants (estimation 2014)**.

#### **1.5) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés**

##### **1.5.1) Points de prélèvement**

Ouvrage	Débit nominal [m <sup>3</sup> /h]	Prélèvement 2015 [m <sup>3</sup> ]	Prélèvement 2016 [m <sup>3</sup> ]	Variation
Champ captant de Gohier	505	1 200 323	1 164 700	-3,06%

#### **1.6) Volumes produits**

##### **1.6.1) Points de production**

Ouvrage	Débit nominal [m <sup>3</sup> /h]	Production 2015 [m <sup>3</sup> ]	Production 2016 [m <sup>3</sup> ]	Variation
Champ captant de Gohier	505	1 152 783	1 144 458	-0,75 %

##### **1.6.2) Importations**

Exportateur	Importé en 2015 [m <sup>3</sup> ]	Importé en 2016 [m <sup>3</sup> ]	Variation
-	0	0	0 %

#### **1.7) Bilan des ressources**

	Eau brute (prélevée) [m <sup>3</sup> ]			Eau traitée (produite) [m <sup>3</sup> ]		
	2015	2016	Variation	2015	2016	Variation
Ressources propres	1 200 323	1 164 700	-3,06%	1 152 783	1 144 458	-0,75%
Importations	0	0		0	0	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 200 323</b>	<b>1 164 700</b>	<b>-3,06%</b>	<b>1 152 783</b>	<b>1 144 458</b>	<b>-0,75 %</b>

#### **1.8) Conventions de vente et d'achat d'eau**

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Délibération	export	Permanent	SIAEPA de Fécamp Sud Ouest	390 m3 en 2011 99 498 m3 en 2012 103 051 m3 en 2013 98 777 m3 en 2014 96 991 m3 en 2015 <b>108 270 m3 en 2016</b>	-	-

### 1.9) Nombre d'abonnements

Abonnements	2015	2016	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	10 062	9 703	
Communaux et administration	187	165	
Gros Consommateurs	18	17	
Eaux de Normandie	NR	NR	
Professionnels	NR	357	
Eaux en gros	2	2	
Nombre total d'abonnement	10 265	10 244	-0,20 %

NR : Non Renseigné

#### 1.9.1) Répartition des abonnés par commune

	2015	2016
Fécamp	10 100	10 076
Saint Léonard	165	168
Total des abonnés	10 265	10 244

### 1.10) Volumes vendus

Volumes vendus	2015 (m3)	2016 (m3)	Variation
Volumes facturés aux abonnés	842 815	854 306	+1,34 %
- dont abonnés domestiques	NR	NR	
- dont abonnés non domestiques	NR	NR	
Volumes exportés	96 991	108 270	+10,42 %
Total des volumes vendus	939 806	962 576	+ 2,36 %

NR : Non Renseigné

La période retenue pour le calcul des volumes est :

l'année civile

la période de relève du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_.

### 1.11) Linéaire du réseau de desserte

	2015	2016	Variation
Linéaire du réseau hors branchements en ml	98 798	98 832	+ 0,03 %

## 2) Tarification et recettes du service public d'eau potable

### 2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (délibération du 22 novembre 2013).

Les tarifs concernant la part de la société Eaux de Normandie sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat et révisés par l'avenant n°6 du 03/12/2013.

Les frais d'accès au service sont de 0 €.

Autres prestations facturées aux abonnés (travaux du délégataire comme travaux de branchements...) :

Prestations	Montant facturé (€HT)
	À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2016
Frais de déplacement relève compteur (25m <sup>3</sup> eau)	51,59
Frais de fermeture et de réouverture	59,17

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est-il assujéti à la TVA ?  Oui  Non

### 2.2) Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas)

Le prix du service comprend :

Une partie fixe ou abonnement (facultative)

Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire)

Les abonnements sont payables d'avance :  semestriellement

annuellement

Les volumes sont relevés :  semestriellement

annuellement

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

#### 2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

Cette redevance est perçue dans toutes les communes quelles que soit leur population. Elle remplace l'ancienne « contre-valeur » de la redevance de pollution domestique qui, jusqu'au 31 décembre 2008, n'était perçue que dans les communes comprenant au moins 400 habitants agglomérés permanents et saisonniers pondérés.

Par conséquent, aucune facture émise à compter du 1er janvier 2009 ne doit mentionner le terme « contre-valeur », sauf les annulations ou réductions de factures émises avant cette date. Cette redevance est reversée à l'agence de l'eau, et est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> janvier 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2017
Redevance pour pollution domestique	223 816,26 €	428 044,70 €

## 2.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable

Le service de l'eau potable est assuré en régie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. La collectivité perçoit ainsi la totalité des recettes.

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2017	Variation
Part de l'exploitant	Part fixe (€ HT/an) (abonnement ordinaire)	-	-	-
	Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	-	-	-
Part de la collectivité	Part fixe (€ HT/an) (abonnement ordinaire)	29,62	29,62	0 %
	Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	1,656	1,656	0 %
Redevance et taxes	Préservation des Ressources (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,08	0,08	0 %
	Lutte contre la pollution (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,415	0,42	+ 1,19 %
	TVA	5,5 %	5,5%	0 %

## 2.2.3) Prix €TTC du service au m3 pour 120m3 (D102.0)

Composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence (120m3)

	1 <sup>er</sup> janvier 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2017	Variation
Exploitant (€)	0	0	0 %
Collectivité (€)	228,29	228,29	0 %
Préservation des ressources (€)	9,60	9,60	0 %
Lutte contre la pollution (€)	49,80	50,40	+ 1,19 %
TVA (€) (5,5%)	15,82	15,86	+ 0,25 %
Total [€ TTC]	303,52	304,15	+ 0,21 %
Prix théorique du m <sup>3</sup> d'eau potable pour un usager consommant 120 m <sup>3</sup> :	2,52€/m <sup>3</sup> TTC	2,53€/m <sup>3</sup> TTC	+ 0,21 %

## 2.3) Recettes d'exploitation

### 2.3.1) Recettes de la collectivité

	2015	2016	Variation
Surtaxe communale			
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	1 161 577,81 €HT	1 089 371,04 €HT	-6,63 %
dont vente d'eau domestique			
dont ventes d'eau non domestique			
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)			
Autres recettes			
Recettes de volumes exportés			
Régularisation des volumes exportés (+/-)			
Contributions d'autres services			
Contributions exceptionnelles du budget général			
TOTAL	1 161 577,81 €HT	1 089 371,04 €HT	-6,63 %

### 2.3.2) Recettes de l'exploitant

	2015	2016	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	0	0	
dont vente d'eau domestique			
dont ventes d'eau non domestique			
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)			
Autres recettes			
Recettes de volumes exportés			
Régularisation des volumes exportés (+/-)			
TOTAL	0	0	

### 3) Indicateurs de performance d'eau potable

#### 3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par l'ARS)

Paramètres	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
microbiologiques (P101.1)	43	0	100 %	-
physico-chimiques P102.1)	43	0	100 %	-

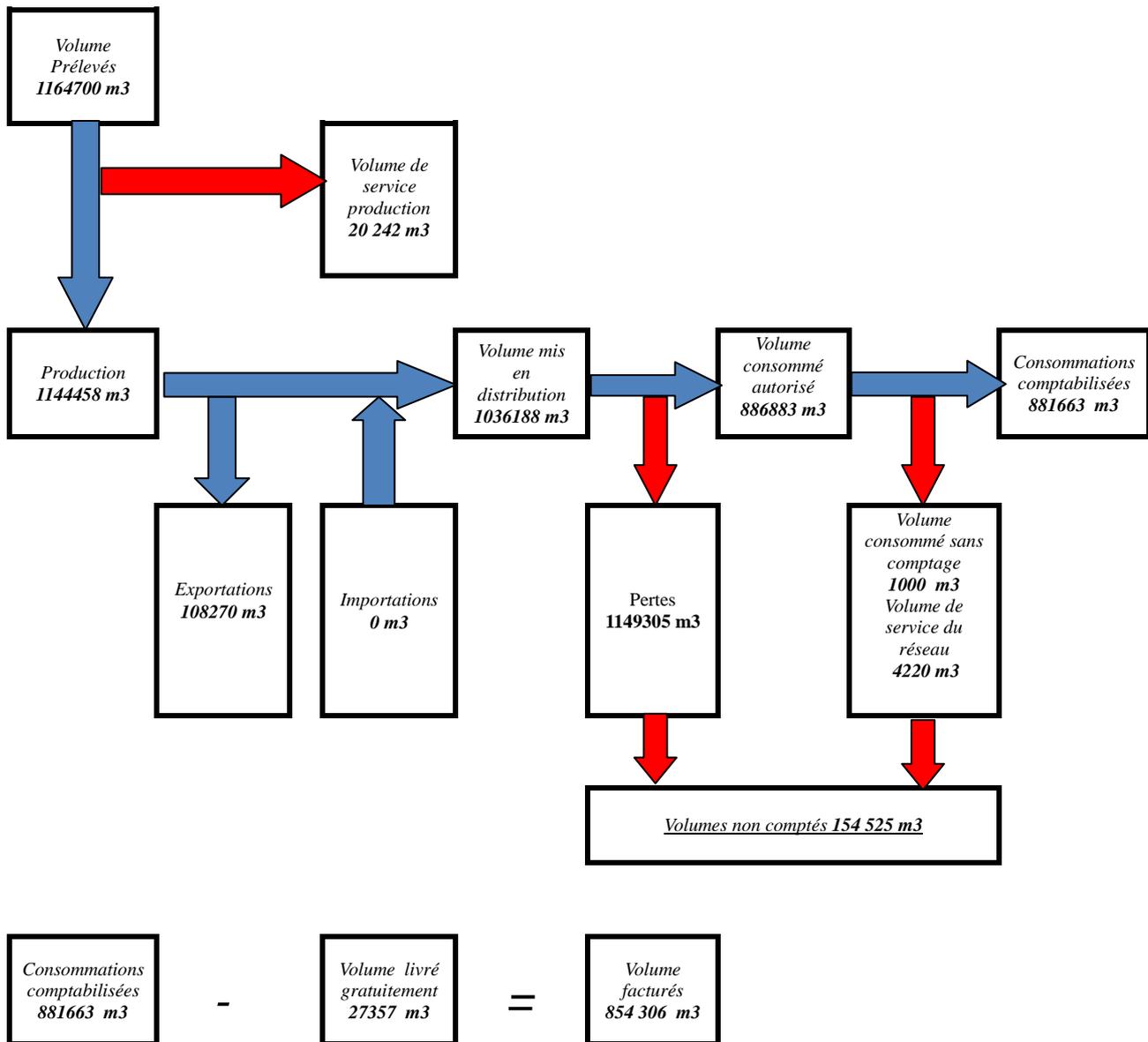
#### 3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux d'eau potable (P202.2)

Type d'information	Barème	Valeur
VP 236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures. (10 points)	10	10
VP 237 – Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée). (5 points)	5	5
VP 238 et VP 240 – Existence d'un inventaire des réseaux – procédure de mise à jour du plan des réseaux. (10 points sous conditions)	10	10
VP 239 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et les diamètres. (1 à 5 points sous conditions)	5	5
VP 241 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose. (0 à 15 points)	15	15
VP 242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux. (10 points)	10	10
VP 243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée). (10 points)	10	10
VP 244 - Localisation des branchements sur plan des réseaux. (10 points)	10	0
VP 245 – Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la	10	10

date de pose du compteur. (10 points)		
VP 246 - Identification des secteurs de recherche de perte d'eau par les réseaux, date et nature des répartitions effectuées. (10 points)	10	10
VP 247 - Localisation et identification des interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement,...). (10 points)	10	10
VP 248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans). (10 points)	10	10
VP 249 – Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux. (5 points)	5	5

<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>110</b>
--------------	------------	------------

### 3.3) Les volumes pour calculer la performance du réseau



### 3.4) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Ratio entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services d'eau potable : 86,95 %.

$$\text{Rendement primaire} = (995\,153 / 1\,144\,458) * 100 = 86,95\%$$

### Indice linéaire de consommation

Ratio entre le volume de pertes, qui est la somme du volume annuel consommés autorisé et du volume annuel exporté, et le linéaire du réseau de desserte : 27,6 m<sup>3</sup>/km/jour.

$$\text{ILC} = (886\,883 + 108\,270) / (365 * 98,80) = 27,6 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

### **3.5) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)**

Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte : 4,28 m<sup>3</sup>/km/jour.

$$IL\ vnc = (1\ 036\ 188 - 881\ 663) / (365 * 98,80) = 4,28\ m^3/km/jour$$

### **3.6) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)**

Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume annuel mis en distribution et le volume annuel consommé autorisé, et le linéaire du réseau de desserte : 4,14 m<sup>3</sup>/km/jour.

$$ILP\ net = (1\ 036\ 188 - 886\ 883) / (365 * 98,80) = 4,14\ m^3/km/jour$$

### **3.7) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)**

Quotient de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau : 1,36%.

(Le linéaire total de réseau renouvelé est de : 1 828 (2012) + 1 644 (2013) + 191 (2014) + 1 278 (2015) + 1572(2016)= 6 713 ml

$$T\ mr = (6\ 713 / 98\ 800 / 5) \times 100 = 1,36\%$$

Pour l'année 2016, il est de (1572/98 800) x 100 = 1,59%

### **3.8) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par la DDASS)**

Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée : 60%.

### **3.9) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)**

Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, divisé par le nombre total d'abonnés, multiplié par 1000 : 0 coupure / 1000 abonnés.

### **3.10) Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et taux de respect de ce délai (P152.1)**

Délai maximal d'ouverture des branchements définis par le service (préciser l'unité): 48h00. Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle : 100 %.

### **3.11) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P153.2)**

	2015	2016
Durée d'extinction de la dette	-	-

Nous n'avons pas de dette sur le budget de l'eau potable.

### **3.12) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P154.0)**

	2015	2016
Taux d'impayés	1,11 %	2,32 %

### **3.13) Taux de réclamations (CCSPL P155.1)**

	2015	2016
Taux de réclamations global	4,5 %	0,99 %

## 4) Financement des investissements

### **4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux**

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées (*)	Contributions des collectivités adhérentes
Renouvellement de 1570 ml de conduite pour l'Alimentation en Eau Potable.	630 140,00 €HT		

(\*) Il peut y avoir plusieurs financeurs pour une même opération

### **4.2) Etat de la dette (au 31 décembre)**

	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	0 €	0 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	0 €	0 €
dont en intérêts	0 €	0 €
dont en capital	0 €	0 €

### **4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service**

	2015	2016
Montant des amortissements	0	0

### **4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service**

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Mise à jour de la Déclaration d'Utilité Publique du champ captant de Goyer	(Non chiffré pour le moment)
Sécurisation de la ressource en eau (A.M.O.)	20 000 €TTC
Etude de maîtrise d'œuvre pour le dévoiement de la conduite d'eau alimentant le quartier du Ramponneau	55 800 €TTC
Fin des contrats Eau et Assainissement	25 500 €TTC
Tarifcation sociale de l'eau	20 000 €TTC
Choix du mode de gestion de l'eau et de l'assainissement	40 000 €TTC
Mise en valeur des sources de Gohier et de la cressonnière	(Non chiffré pour le moment)
Sécurisation de l'usine de production et des sites de stockage	(Non chiffré pour le moment)

### **4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

Objet des travaux
-

## **5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)**

	2015	2016
Nombre de demandes reçues	57	62
Créances irrécouvrables	22 186 €	5 721,64 €
Nombre d'abandon de créance	38	56
Montant des abandons de créance	1 615,04€TTC	1 293,80€TTC
Versement à un fonds de solidarité	0	0

### **5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT**

Objet des travaux	Montant prévisionnel

## 6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

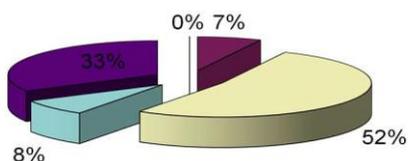
Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m<sup>3</sup> :

	1 <sup>er</sup> janv 2016	1 <sup>er</sup> janv 2017	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	0 €	0 €	0 %
de l'assainissement collectif	223,74 €	223,94 €	+ 0,09 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	228,29 €	228,29 €	0 %
pour l'assainissement collectif	33 €	33 €	0 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	49,80 €	50,40 €	+ 1,19 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	36 €	36 €	0 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	9,60 €	9,60 €	0 %
pour l'assainissement collectif			
TVA			
pour le service d'eau potable (5,5%)	15,82 €	15,86 €	+ 0,25 %
pour l'assainissement collectif (10%)	29,27 €	29,29 €	+ 0,07 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	303,52 €	304,15 €	+ 0,21 %
pour l'assainissement collectif	322,01 €	322,24 €	+ 0,07 %
<b>Total TTC global</b>	<b>625,53 €</b>	<b>626,39 €</b>	<b>+0,14 %</b>
Prix du m <sup>3</sup> d'eau potable et de l'assainissement pour un usager consommant 120 m <sup>3</sup>	<b>5,21 €/m<sup>3</sup> TTC</b>	<b>5,22€/m<sup>3</sup> TTC</b>	<b>+ 0,14 %</b>

Prix du m<sup>3</sup> d'eau potable et de l'assainissement pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :  
**5,22 €/m<sup>3</sup> TTC**

**VILLE DE FECAMP**  
**EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU et DE L'ASSAINISSEMENT (Base 120 m<sup>3</sup>)**

	Prix HT 2017	Prix HT 2016	variation %
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			
<b>Part du délégataire</b>			
. Abonnement	∅	∅	∅
. Consommation 120 m3	∅	∅	∅
<b>Part de la collectivité</b>			
. Abonnement	29,62	29,62	0,00
. Consommation 120 m3	198,67	198,67	0,00
<b>Organismes d'Etat</b>			
. Préservation des ressources en eau	9,60	9,60	0,00
. Lutte contre la pollution	50,40	49,80	1,20
<b>T.V.A. à 5,5%</b>	<b>15,86</b>	<b>15,82</b>	<b>0,21</b>
<b>Sous total TTC eau</b>			
	<b>304,15</b>	<b>303,52</b>	<b>0,21</b>
<b>m3 TTC</b>	<b>2,53</b>	<b>2,53</b>	<b>0,21</b>
<b>COLLECTE &amp; TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			
<b>Part du délégataire</b>			
. Abonnement	49,86	49,82	0,08
. Consommation 120 m3	174,08	173,92	0,10
<b>Part de la collectivité</b>			
. Consommation 120 m3	33,00	33,00	0,00
<b>Organismes d'Etat</b>			
Modernisation des réseaux de collecte	36,00	36,00	0,00
<b>T.V.A. à 10%</b>	<b>29,29</b>	<b>29,27</b>	<b>0,07</b>
<b>Sous total TTC assainissement</b>			
	<b>322,24</b>	<b>322,01</b>	<b>0,07</b>
<b>m3 TTC</b>	<b>2,69</b>	<b>2,68</b>	<b>0,07</b>
<b>m3 € TTC</b>	<b>5,22</b>	<b>5,21</b>	<b>0,14</b>
<b>EAU + ASSAINISSEMENT</b>			



**VILLE DE ST LEONARD**  
**EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU et DE L'ASSAINISSEMENT (Base 120 m<sup>3</sup>)**

	Prix HT 2017	Prix HT 2016	variation %
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			
<b>Part du délégataire</b>			
.Abonnement	Ø	Ø	Ø
.Consommation 120 m3	Ø	Ø	Ø
<b>Part de la collectivité</b>			
.Abonnement	29,62	29,62	0,00
.Consommation 120 m3	198,67	198,67	0,00
<b>Organismes d'Etat</b>			
.Préservation des ressources en eau	9,60	9,60	0,00
.Lutte contre la pollution	50,40	49,80	120
<b>T.V.A. à 5,5%</b>	<b>15,86</b>	<b>15,82</b>	<b>0,21</b>
<b>Sous total TTC eau</b>	<b>304,15</b>	<b>303,52</b>	<b>0,21</b>
<b>m3 TTC</b>	<b>2,53</b>	<b>2,53</b>	<b>0,21</b>
<b>COLLECTE &amp; TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			
<b>Part du délégataire (Véolia)</b>			
.Abonnement	20,52	20,70	-0,87
.Consommation 120 m3	77,75	113,15	-31,29
<b>Part de la collectivité</b>			
.Consommation 120 m3	293,96	256,80	14,47
<b>Organismes d'Etat</b>			
Modernisation des réseaux de collecte	36,00	36,00	0,00
<b>T.V.A. à 10%</b>	<b>42,82</b>	<b>42,66</b>	<b>0,37</b>
<b>Sous total TTC assainissement</b>	<b>471,06</b>	<b>469,31</b>	<b>0,37</b>
<b>m3 TTC</b>	<b>3,93</b>	<b>3,91</b>	<b>0,37</b>
<b>m3 € TTC</b>	<b>6,46</b>	<b>6,44</b>	<b>0,31</b>
<b>EAU + ASSAINISSEMENT</b>	<b>6,46</b>	<b>6,44</b>	<b>0,31</b>

